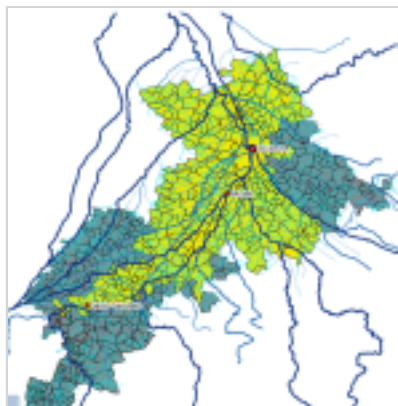


Alerte sécheresse



Restriction des usages de l'eau dans le département de la Haute-Garonne entrant en application **samedi 1er août 2026 (8h00)**

En ALERTE, les principales restrictions sur l'eau potable sont les suivantes (voir l'arrêté pour le détail) :

- L'irrigation agricole est interdite 1 jour par semaine pour La Garonne amont et la Garonne Centre/ canal Saint-Martory et 2 jours par semaine pour la Garonne Nord/ canal latéral, les rivières Ariège et Tarn : pour connaître le calendrier de restrictions s'appliquant à la zone concernée, se référer à l'annexe 2 de l'arrêté
- L'arrosage des jardins potagers est interdit de 13h à 20 h
- L'arrosage des pelouses, des massifs fleuris, des jardins d'agrément, des espaces verts est interdit de 8 h à 20h
- L'arrosage des terrains de sport est interdit de 13h à 20h
- Le lavage de véhicules et engins nautiques privés chez les particuliers est interdit
- Le nettoyage des façades, toitures, trottoirs, voiries et autres surfaces imperméabilisées est interdit
- Le remplissage de piscines familiales est interdit (sauf remise à niveau et premier remplissage si les travaux ont débuté avant les premières restrictions)
- L'alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement en circuit ouvert est interdit

Visualiser le fichier «[AP_secheresse_30-07-2026-1.pdf](#)» en ligne